

N°DELB-20250027

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23 Votants : 31 Absents : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Madame CRESSON

27 – Aménagement Durable du Territoire – MOCA Concours photo - Règlement

Pour fêter les 1 an du réseau MOCA un jeu-concours est proposé, il prendra la forme d'un concours photo.

Ce concours sera mis en place par la Communauté de communes, en partenariat avec Transdev. Il s'inscrit dans une semaine d'événements comprenant plusieurs festivités, notamment la distribution de goodies et des animations dans les bus.

Le concours photo se déroulera du 17 au 22 mars 2025 jusqu'à minuit. Il est ouvert à tous, sans distinction de catégorie. Les mineurs pourront participer sous réserve d'une autorisation parentale.

Les photos soumises devront obligatoirement faire apparaître au moins un élément lié à la mobilité MOCA (ex. : un bus, un arrêt de bus, le guide de mobilité, etc.).

Une commission de Caux-Austreberthe sélectionnera les cinq meilleures photos, qui seront ensuite soumises au vote du public du 31 mars au 15 avril 2025. Le gagnant sera celui ayant obtenu le plus de votes et sera invité à venir retirer son lot au siège de la Communauté de communes. La participation au concours est entièrement gratuite.

Les participants pourront envoyer leurs photos par mail à l'adresse moca@cc-caux-austreberthe.fr, ou les déposer via un formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Toutes les informations relatives au concours seront accessibles sur le site internet de la Communauté de communes.

Les détails précis concernant la nature des lots ainsi que les modalités de participation sont définis dans le règlement du concours photo, annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

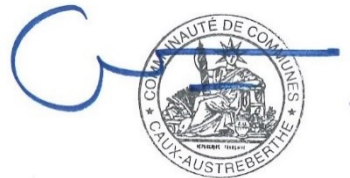
Article 1^{er} : d'approuver l'organisation du concours photo.

Article 2 : d'approuver le règlement du jeu-concours ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.